

JCA. TERRASSEMENT SAS



LEGI-ACT'

SOCIETE d'AVOCATS

3 Av. de la Synagogue

Résidence Bonaventure

BP 10091

84006 AVIGNON CEDEX 1



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 septembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 5 mai 2023 sous réserves d'incidents

Ecrit par Echo du Mardi le 5 mai 2023



LEGI-ACT'

SOCIETE d'AVOCATS

3 Av. de la Synagogue

Résidence Bonaventure

BP 10091

84006 AVIGNON CEDEX 1

Suivant acte sous seing privé en date à ORANGE du 02.05.2023, il a été constitué sous la dénomination ci-dessous une **société par actions simplifiée** régie par la Loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : JCA.Terrassement

CAPITAL : 50 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire

SIEGE SOCIAL : 206 rue d'Irlande - 84100 ORANGE

OBJET : - Le terrassement, les aménagements extérieurs, les aménagements de jardins, l'encrochement, le débroussaillage, l'entretien des extérieurs,

- Le commerce de tous produits et fournitures pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat, et tous travaux de maçonnerie et de rénovation, directement ou en sous-traitance,

- Toutes études, conseils et estimations concernant ces produits et fournitures.

DUREE : 99 ans à compter de l'**immatriculation** au RCS d'AVIGNON.

PRESIDENT : Mme Elsa BERTOIA, demeurant à MONDRAGON (84430) 6 lotissement le Lez.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DU VOTE : Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : Toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires, statuant à la majorité en nombre des associés, représentant au moins la moitié des actions.

La Présidente